

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25485**

Intitulé

Coach professionnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

International mozaïk

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

gérante fondatrice

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités fondamentales du/de la Coach professionnel/le sont :

- **Présenter ce qu'est le coaching à un/e futur/e coaché/e, à un/e DRH, à un/e prescripteur/trice, le cadre d'intervention du coaching** en fonction du contexte et des besoins du/de la client/e : enjeux, objectifs et critères de succès.
- **Mettre en place le contrat de coaching et les conditions d'intervention** : réaliser des entretiens tripartites de début et de fin si nécessaire : mettre en place la régulation et le suivi de coaching ; préciser la durée, la fréquence, les tarifs, le lieu du coaching individuel et/ou du coaching d'équipe.
- **Accompagner le/la client/e et /ou l'équipe vers sa transformation** à partir de l'exploration de ses motivations, ses résistances, ses ressources et ses talents en proposant un espace créateur d'apprentissages et de recul pour agir différemment tout au long de la démarche de coaching établie en amont en terme de durée et du nombre de séances.
- **Conclure le coaching avec l'évaluation** : (donner de la valeur à) du chemin parcouru et des résultats obtenus par le/la client/e et ou l'équipe en lien avec la demande initiale en ouvrant sur son futur ; proposer un support d'évaluation à son/sa client/e individuel/le ou à l'équipe ou utiliser le support proposé par l'organisation en cas d'accord cadre entreprise ; gérer l'entretien tripartite de fin si prévu en amont.
- **Se faire superviser régulièrement tout au long de sa pratique.**
- **Mettre en place une « veille métier ».**
- **Se former en continue sur le métier de Coach et être en développement personnel.**

Les capacités attestées :

- Respecter les directives éthiques et les normes, comprendre les normes et savoir les appliquer dans toutes les circonstances.
- Communiquer clairement sur les différences entre coaching, conseil, thérapie et formation.
- Identifier ses limites de compétences et/ou responsabilités pour adresser les clients/es (si nécessaires) à d'autres professionnels/les de soutien (médecins, thérapeutes ou autres coachs...)
- Présenter ce qu'est le coaching à un futur coaché un DRH, un prescripteur un opérationnel
- Communiquer sur la déontologie et le cadre d'intervention : confidentialité et devoirs du coach.
- Délimiter le champ du coaching et à avoir un bon carnet d'adresses pour pouvoir répondre en cas de dilemme éthique.
- Etablir le contrat de coaching.
- Créer un partenariat de co-responsabilité et de co-protection avec le/la prescripteur/trice pour définir la mission et avec le/la client/e final/e, l'organisation sur la démarche du démarrage du coaching à sa conclusion.
- Traduire en objectifs et indicateurs de réussite la mission confiée.
- Créer une relation d'intimité et un climat de confiance avec ses clients/es.
- Redéfinir et partager sur le contrat de séance en lien avec les objectifs généraux de la mission avec indicateurs de succès à chaque nouvelle rencontre.
- Méta communiquer sur la relation pour permettre à son/sa client/e de prendre conscience de ce qui se passe dans la relation comme un reflet de ce qui se passe dans sa vie professionnelle et en faire un levier d'évolution.
- Co- créer la relation :
 - . Construire un climat fondé sur la confiance et l'intimité,
 - . Faire vivre une relation de qualité : présence et rayonnement.
- Ecouter avec attention :
 - . Reformuler et rebondir avec les mots du/de la client/e,
 - . Utiliser les silences, le mouvement, les espaces.
- Questionner avec pertinence en prenant soin de poser des questions ouvertes.
- Communiquer avec impact en utilisant le langage direct, le langage non verbal et le langage analogique et paradoxal.
- Faciliter l'apprentissage au service de la réussite :
 - . Enrichir et ouvrir le champ de conscience,
 - . Construire le déroulé de son coaching centré sur le/la client/e afin de lui permettre d'oser anticiper de nouvelles actions à entreprendre. et renforcer ses ressources,
 - . Valider les possibles avec le/la client/e en lien avec sa demande,
 - . Accompagner les progrès et renforcer la responsabilité du/de la client/e à choisir et agir par lui/elle-même. En collectif faire valider les

processus de décision et les actions.

- Construire le déroulé de la dernière séance de coaching pour renforcer les apprentissages, les talents et les ressources du client.
- Valider les possibles et les hypothèses du futur avec le client
- Reconnaître les progrès et renforcer la responsabilité du client à choisir et agir par lui-même
- Clôturer la mission de coaching en tripartite si cela a été prévu en amont avec les critères de succès définis au démarrage.
- Recevoir et se remettre en question afin d'éviter le risque de toute puissance en supervision.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le/la Coach/e peut intervenir en tant que :

- indépendant/e,
 - membre d'un cabinet de Ressources Humaines /Conseil/Coaching,
 - salarié/e d'une organisation avec une mission de Coach/e interne (Grosse PME, Groupes multinationaux et Services Publics).
- Coach interne
 Coach individuel
 Coach d'équipe
 Coach de dirigeants
 Coach d'organisation

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

M1503 : Management des ressources humaines

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

Réglementation d'activités :

Le métier est maintenant inscrit au RNCP depuis quelques années.

Le/la Coach/e s'engage à respecter l'éthique et la déontologie du métier, il s'engage à être supervisé sur sa pratique et à continuer à apprendre à apprendre tout au long de sa vie professionnelle.

Des accords et des textes conventionnels définissent la branche

- La déontologie de la Société Française de Coaching (SFCoach)
- La déontologie et philosophie de l'International Coach Federation (ICF)
- www.coach-pro.org le site qui reprend la charte commune des 3 associations, (ICFF, SF Coach et l'AEC (EMCC en France))
- Charte SYNTEC Coaching

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le processus repose sur 3 axes :

- Un accompagnement individualisé sous forme de supervision de 10 hrs minimum tout au long du parcours de formation
- Un travail écrit de rédaction de mémoire portant sur 3 cas clients concrets finalisés incluant un travail de relecture de ces premières expériences concrètes et un travail d'auto-évaluation du parcours réalisé depuis le début de la formation ouvrant enfin sur un travail de réflexion sur sa propre singularité et évolution de pratique
- Une démonstration réelle de compétences lors de deux journées « d'assessment » devant jury incluant d'une part la réalisation d'une séance de coaching individuelle ou d'équipe de 30 à 45 minutes et d'autre part la formulation d'options données aux autres participants lors des « feedback » d'interventions.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> · La Gérante et fondatrice. · La Directrice des Programmes · 1 Membre DCF et Directeur Académique à l'ESCP Europe. · 1 Master Coach Certifié par ICF. · 1 professionnel du coaching : prescripteur de coaching en organisation ou un dirigeant de cabinet de coaches.
En contrat de professionnalisation	X	

Par candidature individuelle	X	<ul style="list-style-type: none"> · La Gérante et fondatrice. · La Directrice des Programmes · 1 Membre DCF et Directeur Académique à l'ESCP Europe. · 1 Master Coach Certifié par ICF. · 1 professionnel du coaching : prescripteur de coaching en organisation ou un dirigeant de cabinet de coaches.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	<ul style="list-style-type: none"> · La Gérante et fondatrice. · La Directrice des Programmes · 1 Directeur Académique à l'ESCP Europe. · 1 Master Coach Certifié par ICF. · 1 professionnel du coaching : prescripteur de coaching en organisation ou un dirigeant de cabinet de coaches. <p>Le ou la président(e) du jury sera un professionnel indépendant, coach ou prescripteur de coaching.</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel" avec effet au 04 janvier 2010, jusqu'au 17 mars 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Informations mises à jour à la date du : 07/02/2014

A ce jour 141 Titulaires de la certification depuis 2003 dont :

12 certifiés en 2010

18 certifiés en 2011

32 certifiés en 2012

39 certifiés en 2013

8 certifiés en février 2014

<http://mozaik.fr/peernet.php>

Autres sources d'information :

http://mozaik.fr/35_certifmoz.php

info@mozaik.fr

Lieu(x) de certification :

International mozaik : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

INTERNATIONAL MOZAIK

14bis, rue de Milan

75009 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INTERNATIONAL MOZAIK

14bis, rue de Milan

75009 PARIS

INTERNATIONAL MOZAIK

Centre d'Affaires le 21

21, rue d'Algérie
69001 LYON

Historique de la certification :